

Recrutement de personnel aide-soignant(e) à l'échelle D2 pour les besoins de l'association « Les Arches »

Conditions et modalités de recrutement pour constitution d'une réserve de recrutement:

1. Conditions de recrutement :

Le travailleur ne peut être engagé que s'il remplit les conditions de recrutement suivantes :

- Être belge ou citoyen de l'Union européenne ou de l'espace économique européen ou être citoyen hors Union Européenne à condition de respecter l'arrêté royal du 9 juin 1969 relatif à l'occupation des travailleurs étrangers;
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être âgé de 18 ans au moins ;
- Faire acte de candidature ;
- Réussir un examen de recrutement ;
- Pouvoir s'engager à être présent et ponctuel tant pour les jours de travail que pour les formations extra muros ;
- Posséder au moins un des diplômes suivants :
 - o 2^{ème} année du 3^{ème} degré de l'enseignement secondaire, section « service aux personnes », sous-secteur « aide aux personnes » et formation d'aide-soignant ;
 - o Promotion sociale ou formation professionnelle, assimilée à la formation d'aide-soignant ;
 - o 1^{ère} année de bachelier en soins infirmiers ;
 - o 1^{ère} année infirmier gradué ;
 - o 1^{ère} année infirmier breveté ;
- Être en possession du VISA d'aide-soignant délivré par le SPF Santé Publique ou s'engager à le produire au plus tard au jour de la date d'engagement.

2. Profil général :

- Travaille de manière méthodique, organisée, rigoureuse, soignée et par ordre de priorité ;
- Exécute les tâches dans les délais imposés ;
- Respecte toutes les procédures de travail, le règlement de travail, les statuts de l'association, la législation en vigueur et la hiérarchie (càd la Direction et le personnel infirmier) ;
- Suit scrupuleusement les consignes de sa hiérarchie ;
- Contribue activement à la bonne ambiance au sein de l'institution et plus particulièrement au sein du service soins en travaillant dans un esprit d'équipe, de respect, de communication et de collaboration ;
- Est disponible et flexible ;
- Est polyvalent, proactif, autonome et perspicace ;
- Est capable de se remettre en question, de s'adapter rapidement et d'assimiler facilement toute nouveauté ;
- Fait preuve d'un savoir-être irréprochable envers les résidents, les familles, les intervenants divers et les collègues ;
- Fait preuve d'aisance relationnelle, de considération, de bienveillance, de tolérance et d'empathie envers les résidents ;
- Maîtrise son comportement en toute circonstance pour pouvoir se comporter de manière adéquate lors de situations ou problèmes imprévus ;
- Fait preuve de compétence communicationnelle tant à l'oral qu'à l'écrit et ce avec tous les interlocuteurs ;
- Fait preuve de discrétion, d'éthique et de respect du secret professionnel ;
- Présente une image correcte et soignée de sa personne ;
- S'investit dans son travail ;
- Participe activement à toute formation nécessaire à la fonction ainsi qu'aux réunions.

3. Description de fonction :

Agissant sous l'autorité directe de l'infirmier(ère) de service, l'aide-soignant apporte une aide et un soutien au résident dans les actes de la vie journalière pour assurer à ce dernier un maximum de confort, de bien-être et d'apaisement tout en l'encourageant dans le maintien de son autonomie.

L'aide-soignant(e) effectuera notamment les tâches suivantes :

- effectuer les soins d'hygiène et les soins annexes conformément au plan de soins (ex : faire la toilette, faire les soins de bouche, enlever et remettre les bas destinés à prévenir et/ou traiter des affections veineuses, observer le fonctionnement des sondes vésicales et signaler les problèmes, faire des soins d'hygiène à une stomie cicatrisée ne nécessitant pas de soins de plaies, changer les protections incontinence des résidents conformément à la procédure, ...) ;
- aider les personnes à se déplacer ou les transporter ;
- surveiller l'hydratation par voie orale du résident et signaler les problèmes ;
- veiller (et aider au besoin) à la prise des médicaments par voie orale selon un système de distribution préparé et personnalisé par un(e) infirmier(ère) ou un pharmacien ;
- en collaboration avec le personnel infirmier, veiller au suivi des régimes alimentaires ;
- aider à l'alimentation et l'hydratation par voie orale à l'exception des cas d'alimentation par sonde et de troubles de la déglutition ;
- observer et signaler, dans le respect de la procédure, les changements chez le résident sur les plans physique, psychique et social dans le contexte des activités de la vie quotidienne ;
- assister le résident et son entourage dans les moments difficiles ;

- prendre en charge les activités déléguées par le personnel infirmier ;
- appliquer rigoureusement les consignes de la hiérarchie c.à.d, en premier lieu, l'infirmier(ère) de service ;
- participer à la réfection des lits ;
- participer à la politique de gestion du matériel incontinence ;
- participer à l'élaboration et à la mise en place des méthodes de travail du personnel aide-soignant ;
- participer à l'élaboration et à la mise en place du projet de vie institutionnel ;
- en collaboration avec le personnel infirmier, participer à l'accueil, l'encadrement et l'évaluation des stagiaires aides-soignants et des étudiants aides-soignants ;
- en collaboration avec le personnel infirmier, participer à l'accueil des nouveaux collègues aides-soignants ;
- toutes autres tâches demandées par la hiérarchie (c.à.d la Direction et le personnel infirmier) et en lien avec le service soins.

4. Connaissances spécifiques :

- Excellentes connaissances et compétences en matière de soins d'aide-soignant ;
- Excellentes connaissances de la législation qui régit les actes relatifs au métier d'aide-soignant ;
- Bonnes connaissances du métier d'aide-soignant dans un établissement pour personnes âgées ;
- Bonnes connaissances de la personne âgée en général tant sur le volet médical que psychologique.

5. Statut et échelle de recrutement :

Echelle de recrutement barémique D2.

Le candidat appelé à entrer en fonction sera recruté dans le cadre d'un contrat de travail (contractuel) employé de minimum 19h.

6. Examen de recrutement :

L'examen sera constitué des épreuves suivantes :

- Épreuve écrite : examen sur les matières spécifiques relatives au métier d'aide-soignant(e) en maison de repos (50 points)
- Épreuves orales :
 - Présentation et motivation (10 points)
 - Mises en situation (40 points)

7. Règles de réussite à l'examen :

Pour réussir, le candidat devra obtenir 50% à chacune des épreuves et une moyenne de 60%.

8. Lieu, date et heure de l'examen de recrutement :

Le lieu, la date et l'heure de l'examen de recrutement seront communiqués aux candidats répondant aux conditions.

9. Commission de sélection :

La Commission de sélection sera composée de la manière suivante :

- Mme Séverine de Jaegher (Directrice des Arches) qui assumera également le secrétariat ;
- Trois représentants(es) de l'administration ;
- 3 administrateurs du Conseil d'administration des Arches.

En qualité d'observateur : un/des administrateur(s) du Conseil d'administration des Arches

10. Modalités de publication :

Il sera procédé à un appel public et la publicité sera assurée de la manière suivante : publication aux valves et sites internet des Communes et CPAS de Hotton et d'Erezée (et si possible les bulletins communaux), sur le site internet du Forem, le site internet de l'UVCW, dans le VLAN, le Facebook des Arches et dans les écoles de la région dispensant la formation d'aide-soignant(e).

11. Composition des candidatures :

La candidature comportera une lettre de motivation, un *curriculum vitae*, le Visa de la Santé publique (ou un document daté et signé dans lequel le candidat mentionne qu'il s'engage à le fournir au plus tard le jour de l'engagement), une copie recto-verso de la carte d'identité et un extrait de casier judiciaire en ordre de validité datant de moins de 3 mois.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Les candidatures complètes sont à adresser à l'Association « les Arches », à l'attention de Monsieur Michel Godfroid, Président des Arches, rue du Home, 7 à 6997 EREZEE et doivent être communiquées soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit envoyées par mail à Madame Céline Grosjean (employée administrative aux Arches : celine.grosjean@associationlesarches.be) avec accusé de réception du mail par cette dernière. Toute candidature parvenant à l'association après le jour et l'heure fixée pour la clôture de réception des candidatures sera automatiquement refusée et ce quel que soit le motif du dépôt tardif. La date limite du dépôt des candidatures est fixée au mercredi 15/06/2020 à 14h.

12. Conditions du recrutement et monographie de fonction :

Les conditions de recrutement ainsi que la monographie de fonction seront transmises aux membres de la Commission de sélection ainsi qu'aux candidat(e)s après réception de leur dossier complet de candidature et que la recevabilité de la candidature ait été reconnue par la Commission de sélection.

13. Réserve de recrutement :

Tous les candidats ayant obtenus 60% à l'examen seront versés dans une réserve de recrutement valable 2 ans.

14. Organisations syndicales :

Les organisations syndicales représentatives seront invitées en tant qu'observateur à assister à l'épreuve de recrutement.